ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Soudan

Question écrite n° 45873

Texte de la question

M. Daniel Mandon attire l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la situtation dramatique des droits de l'homme au Soudan. En effet, depuis un coup d'Etat, la junte islamique fondamentaliste au pouvoir terrorise et massacre une partie de la population dans la guerre civile qu'elle mene contre une opposition armee. Cette seconde guerre civile depuis l'independance aurait deja fait plus de 2 millions de morts et pousse pres de 4 millions de personnes sur les chemins de l'exode. Les mediateurs de l'IGADD, l'Erythree, l'Ethiopie, le Kenya et l'Ouganda, soutenus par l'OUA, ont recommande l'etablissement d'un Soudan democratique, federal et laique. Le regime de Karthoum a rejete ces propositions. La France a vote au sein de l'Union europeenne et de la commission paritaire UE/ACP, l'exclusion du Soudan des accords de Lome et l'embargo sur les armes. Elle a vote maintes fois a la commission des droits de l'homme des Nations unies la condamnation du Soudan. Elle a egalement vote au Conseil de securite des nations unies des sanctions contre le Soudan pour son action terroriste. En outre, la France apporte son concours a l'aide humanitaire. Malgre ces pistes de positions, certaines associations, sur la base de plusieurs sources, s'inquietent et font etat d'un soutien de la France a la politique soudanaise. La commission nationale consultative des droits de l'homme s'en est emmue dans un avis du 23 mai 1996. Compte tenu des informations divergentes qui circulent sur la position de la France a l'egard du pouvoir soudanais, il lui demande de lui preciser la politique exacte de la France envers ce pays.

Texte de la réponse

La politique de la France a l'egard du Soudan s'inscrit dans le cadre des decisions prises tant au sein de l'Union europeenne qu'aux Nations Unies. Soucieuse qu'un reglement negocie permette de mettre fin a un conflit de plus de quarante annees qui oppose le regime en place a Khartoum a des mouvements de rebellion dans le sud du pays, et dont les populations civiles sont les premieres victimes, la France soutient toute initiative qui permet d'instaurer un dialogue entre les parties en presence. A cet egard, elle considere qu'il appartient en premier lieu aux pays de la region d'assumer leurs responsabilites. C'est pourquoi elle a accueilli tres favorablement la mediation entreprise en 1993 sous l'egide de l'Autorite intergouvernementale pour le developpement (IGAD), dont le siege est a Djibouti. Bien que la negociation ait ete quelque peu ralentie ces derniers mois en raison des reamenagements internes de l'organisation, de nouvelles perspectives semblent s'offrir notamment avec la creation d'un mecanisme de prevention et de gestion des conflits. La France est en tout cas determinee a apporter son plein soutien a tout developpement qui permettrait de progresser sur la voie d'une paix conforme aux aspirations legitimes des populations soudanaises. Elle oeuvre en ce sens aupres des dirigeants des pays membres de l'IGAD. Compte tenu de ces elements, l'on ne peut qu'etre surpris de voir des allegations repandues sur un pretendu soutien militaire de la France au gouvernement de Khartoum, soutien dont la Commission nationale consultative se serait emue dans son avis du 23 mai 1996. Le texte en question ne critique nullement le Gouvernement francais. La France respecte strictement la decision du Conseil de l'Union europeenne du 15 mars 1994, qui a invite les Etats membres a appliquer un embargo sur l'exportation d'armes a destination du Soudan.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QE45873

Données clés

Auteur : M. Mandon Daniel
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 45873
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 1996, page 6234
Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6846